



Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint-Macaire – saintmacaire.fr – N°53 Juin 2014

Le mot du maire

Je souhaite d'abord remercier celles et ceux qui nous ont fait confiance en mars dernier, les Macariens ont pu s'informer, débattre, et au final choisir ; un bel exercice de démocratie au plus près des citoyens. Les recours déposés par la liste de Michel Guindeuil ont été rejetés par le tribunal administratif, un tel comportement au lendemain d'une défaite aussi nette ne grandit pas ces initiateurs.

La nouvelle équipe est désormais au travail avec le souci d'améliorer la communication. Une nouvelle version du Mercadiou est en préparation et le site internet de la commune, dont la modernisation s'impose, sera entièrement refondu. La presse locale sera régulièrement informée de l'action municipale et nous réfléchissons aussi à l'installation de panneaux d'affichage normalisés accessibles aux associations.

Le vote du budget 2014 a souligné la nécessité d'être très attentif aux dépenses dans une période où les dotations de l'Etat et le pouvoir d'achat des ménages sont orientés à la baisse. Le Conseil municipal a limité à 1 % cette année l'augmentation de la part communale des impôts locaux, seule l'inflation 2013 est compensée.

Vous découvrirez dans ce numéro l'implication de vos élus à l'échelle communale et intercommunale, un engagement au quotidien.

Le calendrier des manifestations estivales confirme la vitalité de Saint-Macaire. A l'automne, nous réunirons tous les responsables associatifs pour évoquer leurs besoins, leurs projets et améliorer encore les relations avec la commune.

Je vous souhaite à tous un bel été et vous invite le 4 juillet à partir de 19h, place Tourny, pour fêter ce nouveau mandat.

Philippe Patanchon



maïade

vendredi 4 juillet

Place Tourny

à Saint-Macaire

à partir de 19h

Rejoignez-nous pour un moment de partage festif et gourmand.

LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

Philippe Patanchon, 52ans, professeur d'histoire.
Maire, Vice Président de la communauté de communes en charge de la culture et du sport.
Délégué au Syndicat mixte du SCOT Sud-Gironde.

Permanence à la mairie : le samedi matin.



Vincent Cosson, 41 ans, plombier chauffagiste. 1er Adjoint, en charge du cadre de vie, de l'entretien de la commune et du personnel technique, des relations avec les associations. Délégué au Syndicat intercom. des gens du voyage. Membre du CCAS. Conseiller communautaire.



Florence Lassarade, 56 ans, pédiatre. Adjointe au Maire. En charge des finances et du tourisme. Déléguée à l'OTEM. Membre du CCAS. Conseiller communautaire.



Jean-Loup Dutreuilh, 48 ans, viticulteur. Adjoint au maire, en charge des écoles et du sport.



Isabelle Buin-Bourjalliat, 45 ans, consultante, adjointe, en charge de la culture et de la communication. Conseiller communautaire. Déléguée au Pays des Rives de Garonne.



Alain Falissard, 62 ans, technicien supérieur génie civil. Adjoint au Maire. En charge des travaux et de l'urbanisme. Délégué au Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Macaire.



Delphine Tach, 36 ans, agent territorial. Délégation à la Vie quotidienne. Déléguée au Syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint-Macaire. Déléguée au SICTOM.



Daniel Boulineau, 64ans, directeur commercial retraité. Délégation au suivi des services techniques. Membre du CCAS. Correspondant tempéte. Conseiller communautaire.



Danièle Pemptroit, 72 ans, cadre infirmière retraitée. Délégation aux Affaires Sociales. Vice-présidente du CCAS. Déléguée au SIPHEM. Membre du CA de la Maison de retraite.



Valérie Chiriaeff-Davoine, 43 ans, CPE. Membre du CCAS. Déléguée au SISS.



Jean-Michel Rouchès, 50 ans, médecin des hopitaux et des sapeurs-pompiers.



Corinne Vasquez, 41 ans, assistante maternelle agréée. Membre du CA de la Maison de retraite.



Christian Ailis, 56 ans, employé de banque. Membre du CCAS.



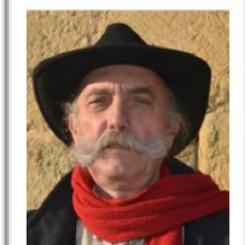
Magali Lavalette, 41 ans, traiteur.



Joël Baudet, 65 ans, viticulteur retraité. Correspondant défense.



Martine Latestère, 57 ans, éducatrice spécialisée. Membre du CCAS.



Michel Guindeuil, 66 ans, chef d'entreprise retraité. Conseiller communautaire. Délégué au Pays des Rives de Garonne.



Sylvana Lampre, 42 ans, commerçante. Déléguée au SISS. Membre du CCAS.



Cédric Bruté de Rémur, 40 ans, chef d'entreprise.

INFOS MAIRIE

LE CCAS, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, apporte une aide aux personnes âgées et aux familles et œuvre contre les exclusions et le handicap.

Il est géré par un conseil d'administration de 14 membres, présidé par le maire, qui comprend 7 élus du conseil municipal, et 7 personnes qualifiées représentant les associations exerçant dans le domaine social et caritatif.

Ses missions :

- Préserver de la précarité et faciliter l'accès au droit
- Participer à la prise en charge des personnes âgées dépendantes et contribuer au maintien à domicile des séniors.
- Gérer le service d'aide à domicile auprès des personnes âgées et/ou handicapées.
- Favoriser la mise en place d'un réseau de partenaires institutionnels ou associatifs œuvrant dans ces domaines (MDSI de Cadillac en mettant en relation les habitants et les assistantes sociales de secteur, missions locale du Sud Gironde pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers une insertion professionnelle, Maison de l'habitat ...)

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

A l'issue de plusieurs mois de concertation, l'équipe en charge de la refonte des rythmes scolaires est désormais prête à vous présenter le projet dans ses grandes lignes. La réflexion pour une application optimale de la réforme s'est faite dans le respect de son principe fondateur à savoir le respect du rythme de l'enfant et par la même l'allègement des journées de travail et la concentration des apprentissages les plus importants en début de journée. L'équipe a apporté une attention toute particulière à la qualité des activités proposées aux enfants ainsi que des intervenants qui les proposent.

- Accueillir pour écouter et orienter les habitants de la commune de Saint Macaire.

Le CCAS s'efforce d'adapter son offre de service aux besoins des Macariens. C'est pourquoi, des permanences d'accueil et d'écoute seront mises en place dès le mois de juin.

Les permanences d'accueil proposées par le centre communal d'action social (CCAS) :

Elles s'adressent à tous les Macariens qui rencontrent des difficultés d'ordre financier, familiales et sociales et qui ont besoin d'être informés, accompagnés dans leurs démarches ou orientés vers les partenaires institutionnels ou associatifs compétents existant sur le territoire. Afin de permettre aux habitants de la commune de s'adresser facilement à un interlocuteur pour exprimer des difficultés éventuelles, ces **permanences**, tenues par des membres élus, se tiendront au sein de la mairie et sans rendez vous, les 3^o mercredi du mois **de 10h00 à 12h00**.

mercredi 18 juin

mercredi 16 juillet

mercredi 17 septembre

Ont également été pris en compte les problématiques organisationnelles des parents ayant plusieurs enfants scolarisés à des niveaux différents ainsi que la maîtrise des coûts.

Vous êtes invités à la REUNION

D'INFORMATION qui se tiendra à la MAIRIE le 24 JUIN à 18h30.



PROXI DÉCHETS

Mardi 24 juin

Récupération en conteneurs
rue de Verdun, de 9 h à 16 h, avec
la présence d'un employé du
Sictom du langonnais

- tout-venant
- ferraille

RAMASSAGE DÉCHETS

Chaque **1^{er} jeudi du mois** pour les
déchets verts (fagots uniquement si
attachés et herbe en poche) + la
ferraille. A déposer devant sa maison
à partir de 17h la veille.

MÉDIATHÈQUE ROBERT ESCARPIT

Et oui, notre médiathèque Macarienne installée dans le
Relais postal place du Mercadiou se dote du nom d'un
homme de lettres Macarien, reconnu bien au-delà de nos
frontières, Robert Escarpit, universitaire, écrivain et
journaliste.

A venir dans ces colonnes : la date d'inauguration
officielle qui aura lieu fin 2014.

Rappel des heures d'ouverture :

mercredi et vendredi

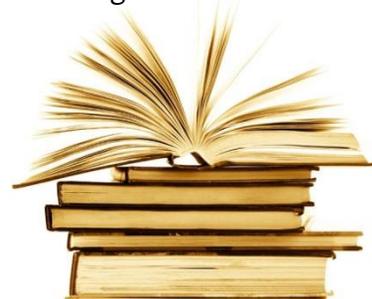
15h00-18h00

samedi

10h00-12h00

Egalement accessible en ligne :

<http://saintmacaire.fr/bibliotheque>



PLAN CANICULE 2014



Dans le cadre du plan canicule, un
registre nominatif est ouvert à la
mairie de Saint-Macaire afin de
recenser si elles le désirent les
personnes âgées de 60 ans et plus
et résidant à leur domicile, les
personnes
adultes handicapées bénéficiant
de l'AAH,

ACTP, carte d'invalidité ou reconnaissance
travailleurs handicapés et vivant seules. Cette
inscription peut être demandée par la personne
concernée ou par un tiers (parent, voisin) soit en
venant à la mairie, soit par écrit (courrier et mail)
ou par téléphone au **05.56.63.03.64**.

MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS



« Véritables vitrines des
savoir faire de nos
terroirs, les Marchés des
Producteurs de Pays
sont composés
exclusivement de
producteurs fermiers et
artisans ».

Lieu de rencontre, de découverte et de
dégustation dans une ambiance festive,
à partir de 19h.

Les dates :

Vendredi 11 juillet : Saint-Macaire, place du
Mercadiou

Vendredi 18 juillet : Saint-Macaire, place du
Mercadiou

Vendredi 8 août : Saint-Macaire, place du
Mercadiou

Vendredi 22 août : Verdélais, sur les allées

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

AMAP DES CÔTEAUX MACARIENS



L'AMAP des côteaux macariens a pour objet de maintenir et de promouvoir une agriculture paysanne de proximité et biologique. Le principe est de créer un lien direct entre producteur local et consom'acteurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable. L'AMAP des côteaux macariens, basée à Saint Macaire, propose plusieurs contrats : Légumes, Oeufs, Pommes et jus de pommes, Fromages de chèvre, Volailles, Viandes de porc, Poissons, et

ASSOCIATION DU SYNDICAT VITICOLE DES CÔTES DE BORDEAUX SAINT MACAIRE

L'association organise une manifestation familiale, culturelle et festive autour du patrimoine médiéval de Saint Macaire. Au programme : des viticulteurs, des producteurs, des artisans, la découverte de points stratégiques de la ville, des animations ludiques, des animations musicales pour tous et, le soir venu, musique jazzy pour accompagner un dîner gastronomique de Prestige.

Samedi 09 Août 2014

À Saint Macaire, dans le cœur de la vieille ville (la journée), Place de l'horloge (la soirée).

DEGUSTATION ET VENTE DE VINS, ATELIERS VIN ET SOPHROLOGIE, DINER PRESTIGE ANIME PAR DANIEL HERRERO, PRODUCTEURS LOCAUX / ARTISANS / DEAMBULATIONS MUSICALES / RESTAURATION SUR PLACE.



JARDINS FAMILIAUX

2 parcelles sont actuellement disponibles.

Si vous êtes intéressés, si vous souhaitez des renseignements, contactez **Daniel Boulineau** au **06.01.49.17.88**

bientôt viandes de boeuf et veau. Il reste des places notamment pour les paniers de légumes. N'hésitez à venir nous rejoindre. Pour obtenir des renseignements et devenir adhérent de l'association, vous pouvez nous contacter par email à amap.coteaux.macariens@gmail.com ou par téléphone au **06 81 07 48 56**.

Pour les activités à venir :

- Initiation à l'utilisation des huiles essentielles et aux eaux florales, prévue le 8 juin chez Yohan Musseau.
- Visite de la ferme du producteur de fromage de chèvre à Noillan, le 21 juin, chez Mr et Mme Boucher.

Reprise de la livraison de pommes et de jus de pommes à l'automne. Possibilités de prendre des contrats en cours d'année.

Réservations à l'Office du Tourisme 0556633214, saintmacaire@entredouxmers.com



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES

FÊTES DE LA SAINT JEAN

Vendredi 13 juin 2014

22h00 Concert avec **Mystère Daoud** accompagné de **DJ Steph** avant et après le concert.

Samedi 14 Juin 2014

14h30 Jeux pour les enfants.

22h30 Dance Floor géant gratuit avec voyage à Ibiza à gagner en fin de soirée.

Dimanche 15 Juin 2014

9h00 Concours de pêche (ouvert tous poissons).

11h00 Concours des maisons fleuries.

21h00 retransmission du match de la coupe du monde France/Honduras (Place de l'Horloge).

23h00 soirée dansante avec **Jimmy System.**

Lundi 16 juin 2014

14h00 Concours de pétanque aux pieds des remparts.

21h00 Concert accordéon avec **Michaël Vigneau.**

23h00 Feu d'artifice (Place de l'Eglise).

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

GRAND BAL, FEU D'ARTIFICE GEANT, REPAS

DANSANT PLACE DE L'HORLOGE

LE 13 JUILLET A PARTIR DE 19H 30

Infos et Réservations auprès de Jérôme Juge au 06.07.67.25.48 (prix du repas : 12€)

MOTOSTART

Finale du Championnat d'Europe de grass-Track le 28 juin 2014

Championnat de FRANCE de 80/129cc
Championnat de FRANCE des 250cc
Championnat de FRANCE des Side-cars.
à 10h : essais du Championnat de FRANCE
à 14h : essais du Championnat d'EUROPE
à partir de 16h30 : début des manches du Championnat de France



à 20h : présentation des pilotes du championnat d'EUROPE
à 20h30 : début des manches du Championnat d'EUROPE.

LES AMIS DE L'ORGUE DE SAINT-MACAIRE

Cette année, les Amis de l'Orgue de Saint-Macaire fêtent leur dixième anniversaire.

Nous arrivons au bout du projet, et, dès que les travaux nécessaires auront été effectués à la tribune, l'orgue pourra être installé.

Quelques infos : notre **Assemblée Générale** se tiendra le **19 Juin, à 21h, à la Mairie de Saint-Macaire.**

Un superbe **concert le 15 Juillet, à 21h**, par la chorale de St John's College à l'université de Durham en Angleterre. Cette chorale chante toutes les semaines les offices du soir, et récemment a fait une radio-émission à la BBC, et nous a proposé un concert le mardi le 15 juillet. Le thème du concert : *Un panorama de musique sacrée de l'Angleterre.* L'entrée sera libre, et une collecte sera effectuée à la fin, au profit de la rénovation du buffet d'orgue. Enfin, dans le but d'étoffer et d'embellir encore plus l'orgue, nous envisageons la réalisation de quelques options, et, pour ce faire, nous allons proposer un parrainage de tuyaux.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION LE PRIEURÉ

L'année 2013-2014 est en train de s'achever et nous remercions tous les membres et amis qui nous ont soutenus dans nos actions.

En résumé l'année a commencé avec

- la reprise des ateliers théâtre, scrabble, danse indienne
- le déplacement de la bibliothèque qui est devenue municipale
- le **VIDE GRENIER** du mois d'octobre au pied des remparts qui fut un succès. Nous avons pu reverser les bénéfices à l'association Les Médiévales qui avait besoin de trésorerie.
- Les enfants du club théâtre ont ravi le public en Janvier avec une série de sketches pour notre traditionnelle **FETE DE LA CREPE**.
- le **JUGEMENT de Mr Carnaval** a été assuré par 3 enfants du club théâtre qui nous ont montré une autre facette de leur travail.
- **HOLI la fête indienne** des couleurs en avril était placée sous le signe de l'humanitaire. Vous avez pu découvrir nos nombreux ateliers (yoga, cuisine indienne, zumba bollywood, danse bharata natyam, mudras, chant carnique, mandala) et assister au magnifique spectacle de danses indiennes et orientales.

Nous avons réalisé un beau bénéfice qui a été reversé à l'association LAXMI qui œuvre pour la scolarisation des enfants en Inde (3 écoles).

- ne manquez pas notre **GALA ANNUEL** qui aura lieu le **dimanche 1er juin à 15h** vous y verrez l'ensemble des ateliers vous présenter leur travail de cette année.
- retour aux sources avec le **FEU DE LA SAINT-JEAN** qui aura lieu comme autrefois le **Mardi 24 juin Place de l'église**. Le repas sera basé sur le principe de **l'auberge espagnole**. Nous assurerons la partie Buvette. Les **TOTS** animeront la soirée sur les rythmes endiablés du **rockabilly**.
- la rentrée reprendra avec notre traditionnel **vide grenier le Dimanche 5 Octobre 2014**
A VOS AGENDAS !



L'ACTU DE LANGU'ON !

Ils reviennent tout juste de Malte ! Les élèves adultes de l'Association ont pu mettre à profit leur anglais dans la jolie ville de La Valette, sous le soleil!



Ambiance auberge de jeunesse, balades à pied, "sirotage" sur les terrasses de cafés, visites culturelles aussi (quand même !), et puis... bains de mer ! L'association met un point d'honneur à proposer des voyages "au meilleur prix" afin de permettre à chacun de participer à une escapade annuelle. L'année prochaine, pour ses 10 ans, l'association parle d'un saut à New York... Intéressés pour nous rejoindre à la rentrée de septembre ???

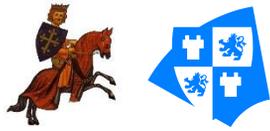
Contactez-nous sur : langu-on@wanadoo.fr (blog - <http://langu-on.blogspot.com>)



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES vous annonce la date de la kermesse des écoles : **vendredi 26 juin à partir de 18h30**. Spectacles, jeux, buvette... Ouverte à tous.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

COMMUNIQUÉ ASSOCIATION LES MÉDIÉVALES



Suite à la démission du Président Michel Guindeuil et de son bureau, l'Association des Médiévales de Saint-Macaire, vient de renouveler son Conseil d'Administration. Celui-ci s'est réuni le jeudi 1^{er} mai et a élu le nouveau bureau :

Présidente	Alice Monier
Vice Présidents	Daniel Boulineau Robert Paratge
Trésorier	Jacques Broustet
Trésorier adjoint	Patrick DelCampo

LES EDELWEISS

VOUS AIMEZ LA NATURE ?
ELLE VOUS ATTEND, POURQUOI VOUS EN PRIVER !
Rejoignez-nous et composez votre programme avec les Edelweiss!

Pour une cotisation de 30€ annuelle, assurance comprise, le Président HANIQUE et son équipe d'animateurs bénévoles vous invitent à partager leur programme 2014-2015 et à rejoindre nos 100 adhérents sur :

Des randonnées guidées parmi lesquelles vous ferez votre choix de participation en fonction de votre niveau ou de vos disponibilités :

Tous les mardis 8 kms allure lente (après-midi en hiver et matin en été),

tous les jeudis 13 Kms à la demi-journée allure normale (après-midi en hiver et matin en été) et

tous les dimanches (matin toute l'année),

une fois par mois 20 Kms à la journée pour randonneurs confirmés ou pour vous tester en prévision des séjours (repas tiré du sac ou dans de petits restaurants très abordables),

une à deux fois par an séjours en France ou à l'étranger (repas tirés du sac le midi et demi-pension en gîte ou en mobile-home).

Des journées de randonnées solidaires ouvertes au public au profit de causes concrètes :

Secrétaire Agnès Pasqueron
Secrétaire adjointe Corinne Vasquez

Par ailleurs le CA a décidé de ne pas tenir les Journées Médiévales des 23 et 24 août 2014. La proximité de ces dates et l'incertitude pesant sur les subventions jusque-là accordées, rendent cette organisation trop risquée.

Nous prévoyons d'organiser **un vide-grenier médiéval**, avec les mêmes jeux médiévaux pour les enfants, après l'été.

D'autre part, la nouvelle équipe prend le temps de la réflexion pour proposer de nouveaux projets pour 2015.

Lutte contre le Cancer le 01 mai,
Pères Noël pour la formation de chiens guides d'aveugles le 14 décembre 2014.

Des prestations offertes :

Programme mensuel envoyé à chaque adhérent(e), galettes des rois, assiette randonneur pour l'Assemblée Générale le 24 octobre 2014, nombreuses remises chez nos partenaires sur présentation de la carte d'adhérent, formations gratuites en cartographie et en informatique dans nos locaux du Château de Tardes.

Un seul numéro à contacter :

05 57 36 21 98

Tous les samedis matins entre 10 et 12 heures.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

UNE NOUVELLE ASSOCIATION À SAINT-MACAIRE

EMERG' EN SCÈNE a pour but de promouvoir la création artistique autour du spectacle vivant sur notre territoire en proposant des spectacles, de sensibiliser aux arts de la scène avec des ateliers de pratiques artistiques : théâtre et expression corporelle pour les enfants à partir de 5 ans et pour les adolescents le mercredi, dans le cadre des accueils périscolaires pour AVL, pour le CVLV, et dans les écoles sur les nouveaux rythmes scolaires. Emerg' en Scène c'est aussi des sorties au spectacle " Si on sortait ce soir ! " entres parents et enfants : découverte de différents lieux de spectacles, une occasion pour sortir en famille, et d'échanger en toute convivialité sur le spectacle... Tarifs réduit pour les adhérents de l'association. Des enfants du CLSH de l'Association Vacances loisirs de St-Pierre d' Aurillac ont participé à ce dispositif et se sont rendus au Théâtre national Bordeaux Aquitaine pour voir " un beau matin Aladin " en avril dernier... en un temps de frottement de lampe, voici nos petits Macariens émerveillés sur des tapis volants portés par les marionnettes extraordinaires de Matej Forman s' envolant dans les récits des " Contes des Mille et une Nuits revisités par Charles Tordjman.



AGENDA

Vendredi 20 juin 2014 à 19h au Château de Tardes

Spectacle de danse de fil, musical et poétique dans le cadre des Scènes d' été en Gironde :

" Air de jeu " par la Compagnie Au fil du vent

Spectacle Tout public à partir de 3 ans (Art du cirque, mime, théâtre d'objet, danse)- **GRATUIT**

Réservation : Emerg' en Scène 06 95 25 09 73 /

associationemergenscene@gmail.com

Baptême de fil d' équilibre à l'issu de la

représentation : petits et grands pourront s'essayer à l'art de l'équilibre sur un fil dans le magnifique site du Château de Tardes.

Vendredi 27 juin à 18h30 Salle des fêtes St-Macaire : Soirée spectacle des ateliers.

Mardi 1er juillet 20h30 Salle des fêtes 20h30

Spectacle de l'atelier du collège de Pian "Le Malade imaginaire" de Molière.

Les stages d'été :

" Et si on jouait la comédie "

du 07 au 11 juillet 2014 / 7-14 ans : 14h30 à 17h30

" De la découverte de la scène, à la composition d'un personnage "

5-6 ans : 11h à 12h30 " Le geste, la voix et le mouvement "

du 15 au 19 juillet 2014 / 7-14 ans : 14h30 à 17h30

5-6 ans : 11h à 12h30

Rentrée 2014/2015 :

Ateliers du mercredi

Inscription le mercredi 03 septembre - Salle des fêtes de Saint-Macaire

Pour les 05-6ans : 17h-18h

Pour les 7- 10 ans : 15h 16h30

Pour les 11- 16 ans : vendredi : 18h à 19h30

Renseignements : 06 95 25 09 73

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 24 AVRIL 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le 24 avril 2014 à 21h en présence de 15 élus.

Absents excusés : I. Buin-Bourjalliat (pouvoir de vote donné à D. Boulineau), M. Lavalette (pouvoir de vote donné à C. Vasquez), C. Brute de Rémur (pouvoir donné à M. Guindeuil), JM. Rouchès.

La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaires de séance : F. Lassarade qui présente le budget, C. Vasquez.

Le compte rendu du Conseil municipal du 07/04/14 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2014

F. Lassarade présente tout d'abord le budget de fonctionnement. Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement 2014, il faudra porter une attention particulière aux dépenses d'énergie (gaz, électricité) qui sont en constante augmentation en raison de l'utilisation accrue des bâtiments communaux (Château de Tardes et surtout Relais postal).

De même, le coût du repas de cantine en 2013 est en hausse sensible, il faut se donner comme objectif d'aligner le prix du contenu de l'assiette sur le tarif demandé aux parents d'élèves. Un ratio établi par de nombreuses collectivités.

La subvention aux associations s'élève cette année à 51 385 euros.

*M. Guindeuil et S. Lampre demandent sur quels critères sont accordées les subventions aux associations.

Le Maire précise qu'elles correspondent le plus souvent aux demandes écrites des diverses associations, même si parfois il y a tacite reconduction pour les montants les plus modestes.

Pour l'association les Médiévales, la subvention est diminuée car une demande d'avance de subvention sur 2014 avait été validée à l'automne dernier par le Conseil municipal, consécutivement au déficit de l'édition 2013.

Par rapport à l'exercice précédent, pour ce qui concerne les recettes, une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 4% est à noter (240 258 euros), compensée en partie par une augmentation de la dotation de solidarité rurale, et de la dotation nationale de péréquation.

Une hypothèse d'augmentation des taxes communales de 1% est proposée, ce qui correspond à peu de choses près au montant de l'inflation 2013.

Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 1 705 975,16 euros dont 67 146,44 euros de dépenses imprévues et 297 341,41 euros de virement à la section d'investissement.

Le budget d'investissement comporte d'importants « restes à réaliser », compte-tenu des travaux de voirie effectués au dernier trimestre 2013. Parmi les travaux prévus en 2014, la restauration d'une partie de la voûte de l'église et de la rosace (180 000 euros), avant la réinstallation des orgues. Une étude de faisabilité de l'aménagement des bords de Garonne, estimée à 60 000 euros, bénéficie toutefois d'une importante subvention. Entre autres, une acquisition de mobilier pour la maternelle, de matériel pour le périscolaire, et un renouvellement de certains

ordinateurs.

Une fois pris en compte les remboursements d'emprunts (297 341,41 euros), les dépenses imprévues (70 000 euros) et le report du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser (610 265,21 euros) la section d'investissement s'équilibre à 1 641 575,55 euros.

*M. Guindeuil s'interroge sur le coût des travaux de l'église qui étaient annoncés à 210 000€ HT dans le Mercadiou or le montant sur le tableau des investissements est de 180 000€. Alain Falissard lui répond que cette somme correspond aux travaux strictement nécessaires à la remise en place des orgues.

*S. Lampre s'interroge sur l'achat du terrain Jugean. Le Maire précise que ce terrain est en passe d'être acheté par la SAFER et non directement par la commune.

*M. Guindeuil demande pourquoi la subvention du Conseil Général pour la restauration des remparts n'est pas précisée ; il lui est répondu que l'arrêté n'est pas encore parvenu en mairie.

VOTES DES BUDGETS :

- * affectation de résultats : pour à l'unanimité
- * hausse de 1% des taxes communales : 15 pour ; 3 contre (S. Lampre, M. Guindeuil, C. Brute de Rémur).
- * vote du budget fonctionnement et investissement : 16 pour ; 2 contre (M. Guindeuil, C. Brute de Rémur).

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICE DES EAUX :

Le budget d'exploitation 2014 prévoit 156 057,70 € de dépenses et le budget d'investissement prévoit la réalisation de l'interconnexion avec le syndicat des eaux de Verdélais, l'objectif étant de diluer l'eau de notre forage pour atténuer la teneur en fluor. Le mélange s'effectuera dans le réservoir de 100 m³ construit à proximité de l'ancien château d'eau.

Le total de la section d'investissement s'élève à 498 871, 21 €. L'excédent d'exploitation 2013 a été versé pour partie (46 497,35 €) en recettes d'investissement pour contribuer aux financements des travaux.

*budget de l'eau : pour à l'unanimité.

DIA :

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes :

Lampre, parcelle A 999 située 22 place Tourny
Harmach, parcelle B 665 située 8 lotissement de la Verrerie

Jalliffier, parcelles C 457, C 459, C 394, C 461 situées 37-39 cours du XXX Juillet

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT :

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement et précise que les crédits sont prévus au budget.
Unanimité du Conseil Municipal.

DECISIONS DIVERSES :

* Désignation du délégué au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde
Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire appelé à siéger au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal désigne et nomme : titulaire, M. Falissard Alain.

* Désignation du délégué à l'Office de Tourisme de l'Entre deux Mers

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire et un membre suppléant appelés à siéger à l'Office de Tourisme de l'Entre deux Mers (OTEM).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal désigne et nomme : titulaire Mme Lassarade Florence, suppléant M. Cosson Vincent.

INFORMATIONS DIVERSES

*J. Baudet précise qu'il a participé au conseil d'administration (CA) de l'association AVL et qu'il participera au CA du CVLV. Il regrette que ces deux associations, aux missions voisines, ne travaillent pas de concert sur le territoire de notre CDC.

*V.Chiriaeff-Davoine confirme qu'elle participera, avec S. Lampre, à la réunion d'installation du SISS (syndicat en charge des transports scolaires).

*D.Tach informé que Mr. Beylard, Maire de Pian a été réélu Président du syndicat assainissement. Elle va aussi proposer des dates pour la distribution annuelle des sacs poubelles.

*J.L. Dutreuilh informe qu'il a contacté V. Tauzin, directrice du CVLV, pour qu'elle nous transmette la version définitive du PEDT (document de synthèse sur la mise en place des rythmes scolaires) attendue par l'inspection académique.

D'autre part, il demande si, au début de chaque séance de conseil municipal, il pourra être abordé rapidement les sujets discutés en commissions communautaires.

Le Maire est tout à fait d'accord lorsque les commissions auront été installées, il rappelle aussi à tous les élus que les séances du conseil communautaire sont ouvertes au public.

QUESTIONS DIVERSES

*V.Chiriaeff-Davoine demande que soit installé un extincteur dans la sacristie de l'église.

Le Maire demande aux élus en charge des services techniques de faire le nécessaire.

*S.Lampre demande s'il existe des commissions de travail et qui peut y participer.

Le Maire précise que pour le moment seuls des groupes de travail ont été mis en place et ils sont réservés aux membres de la majorité municipale. Cette organisation est susceptible d'évoluer au cours du mandat.

La séance est levée à 23h00.

CONSEIL DU 7 AVRIL 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 Avril 2014 à 19h en présence de 18 élus. Absente excusée : Mme Latestère (pouvoir de vote donné à D. Boulineau).

La séance est ouverte à 19h00.

Secrétaire de séance : Mme Pemptroit Danièle.

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS ET INSTANCES

Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il faut désigner une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants afin de constituer une commission communale des impôts directs. La liste dressée par le Conseil municipal sera soumise au directeur des services fiscaux afin qu'il puisse désigner les commissaires et leurs suppléants.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Commissaires titulaires :

M. Guindeuil Michel, M. Broustet Jacques, Mme Cambillau Arlette, Mme Beaugé Jacqueline, Mme Lorriot Annie, M. Boulineau Daniel, M. Cosson Vincent, Mme Lavalette Magali, M. Antoine Jean-Michel, Mme Cazenave Françoise, M. Dupuy Michel (hors commune), M. Baudet Joël (hors commune).

Commissaires suppléants :

Mme Michi Christine, Mme Raymond Pierrette, M. Juge Jérôme, Mme Pemptroit Danièle, Mme Pallaruello Viviane, M. Bulla François, M. Paratge Robert, M. Mouhica Bernard, Mme Ralambo Claude, Mme Lespes Joëlle, Mme Lafoscave Anne (hors commune), M. Duchamps François (hors commune).

M. Guindeuil demande s'il est possible de le remplacer par M. Bruté de Rémur Cédric. Monsieur le Maire accepte et modifie la liste proposée. M. Bruté de Rémur Cédric sera proposé comme commissaire titulaire à la place de M. Guindeuil Michel. Unanimité du Conseil municipal.

Syndicat d'assainissement

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants appelés à siéger au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint Macaire.

Sont nommés

Titulaires : Mme Tach Delphine et M. Falissard Alain.

Suppléants : M. Cosson Vincent, Mme Lavalette Magali.

Unanimité du Conseil municipal.

SIPHEM

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant appelés à siéger au SIPHEM.

Sont nommés

Titulaire : Mme Pemptroit Danièle.

Suppléant : Mme Latestère.

Unanimité du Conseil municipal.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

SICTOM

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant appelés à siéger au SICTOM

Sont nommés

Titulaire : Mme Tach Delphine.

Suppléant : M. Guindeuil Michel.

Unanimité du Conseil municipal.

Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant appelés à siéger au Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage.

Sont nommés

Titulaire : M. Cosson Vincent.

Suppléant : Mme Pemptroit Danièle.

Unanimité du Conseil municipal.

Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (SISS)

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 2 membres titulaires appelés à siéger au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (SISS).

Sont nommées

Titulaires : Mme Chiriaeff-Davoine Valérie et Mme Lampre Sylvana .

Unanimité du Conseil municipal.

CNAS

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 délégué élu appelé à représenter la commune au sein des instances du CNAS

Est nommée :

Déléguée élue : Mme Pemptroit Danièle.

Correspondant défense

Chaque Conseil municipal désigne parmi les élus un correspondant défense chargé d'entretenir le lien entre la défense et les citoyens. Il a pour mission d'informer les citoyens sur les questions de défense et d'être l'interlocuteur privilégié pour les armées et les services du ministère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité

- Correspondant défense : M. Baudet Joël.

Correspondant tempête

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le préfet sollicite la désignation d'un correspondant tempête au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité

- Correspondant tempête : M. Boulineau Daniel.

Délégués à la Maison de Retraite de Saint-Macaire

M. le Maire expose à l'Assemblée que, suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des deux délégués du Conseil municipal, élus en son sein, au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Saint-Macaire, dont le Maire est le Président et d'un délégué au Conseil de Vie Sociale.

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection des

délégués au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Macaire.

Sont nommées déléguées au Conseil d'Administration :

Mme Pemptroit Danièle et Mme Vasquez Corinne.

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection du délégué au Conseil de Vie Sociale de la Maison de retraite : est nommée Mme Buin-Bourjalliat Isabelle.

Association ACIR Compostelle « Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle »

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 délégué élu appelé à représenter la commune au sein de l'association ACIR Compostelle.

Est nommée déléguée élue :

Mme Lassarade Florence.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

- Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Mme Pemptroit expose au Conseil municipal les dispositions afférentes à la composition du conseil d'administration des CCAS et au mode de désignation des administrateurs, élus ou nommés.

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire, et comprend au minimum 4 et au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal, et au minimum 4 et au maximum 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

C'est au conseil municipal de fixer, à part égale, le nombre des membres élus et nommés, sachant que doivent figurer, au titre des membres nommés, au moins :

- un représentant des associations familiales,
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- un représentant des associations de personnes handicapées.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 15 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :

- Le Maire président de droit du CCAS
- 7 membres élus du Conseil Municipal.
- 7 membres nommés par le maire.

Unanimité du Conseil municipal.

- Election des représentants du conseil municipal au sein du C.C.A.S.

Mme Pemptroit rappelle au conseil municipal que celui-ci a fixé le nombre de membres élus du Conseil d'Administration du CCAS à 7.

Etant entendu que le président du CCAS a deux mois pour constituer le conseil d'administration du CCAS à compter de l'élection du Maire de la commune.

Le Conseil municipal doit élire les membres élus du Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Liste 1 – Mme Pemptroit Danièle
Mme Lassarade Florence
M. Boulineau Daniel
Mme Latestere Martine
M. Alis Christian
Mme Chiriaeff-Davoine Valérie
M. Cosson Vincent
M. Baudet Joël

Liste 2 - Mme Lampre Sylvana
M. Bruté de Rémur Cédric

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 2,71

Ont obtenu

Liste 1 de Mme Pemptroit Danièle

Voix obtenues : 16

Sièges attribués au quotient : 5, Reste : 0,9

Sièges attribués au plus fort reste : 1

Liste 2 de Mme Lampre Sylvana

Voix obtenues : 3

Sièges attribués au quotient : 1, Reste : 0,1

Ont été proclamés membre du Conseil d'Administration du CCAS :

Liste 1 – Mme Pemptroit Danièle, Mme Lassarade Florence, M. Boulineau Daniel, Mme Latestere Martine, M. Alis Christian, Mme Chiriaeff-Davoine Valérie.

Liste 2 - Mme Lampre Sylvana.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

L'élection de la commission d'Appel d'Offre est retirée de l'ordre du jour. En effet, le maire explique au Conseil Municipal qu'une commission d'Appel d'Offre est à réunir si un marché de travaux est supérieur à 5 000 000 € HT, en dessous ce sont des marchés à procédure adaptée.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré à main levée par 19 voix Pour, 0 voix Contre, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

Le maire doit rendre compte, à chaque séance du conseil, des décisions prises dans le cadre de cette délégation (article L2122-23 du CGCT).

DELEGATIONS DE FONCTIONS A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le maire explique que ces délégations permettront un investissement déterminant de ces élus dans la vie communale. Les domaines d'intervention délégués représentent une charge de travail importante et nécessitent une présence régulière sur le terrain.

Monsieur le Maire propose d'élire 3 conseillers municipaux délégués.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des conseillers municipaux délégués.

Conseiller municipal délégué à l'action sociale :

Danièle Pemptroit ayant obtenu 19 voix est immédiatement proclamée et installée dans ses fonctions.

Conseiller municipal délégué à la vie quotidienne : Delphine Tach ayant obtenu 19 voix est immédiatement proclamée et installée dans ses fonctions.

Conseiller municipal délégué aux services techniques (suivi journalier du personnel)

Daniel Boulineau ayant obtenu 19 voix est immédiatement proclamé et installé dans ses fonctions.

Unanimité du Conseil municipal

INDEMNITES DES MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L.2123 20 à L.2123 24 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués perçoivent une indemnité de fonction depuis leur date d'entrée en fonction.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi, pour une commune de 1000 à 3499 habitants, l'indemnité mensuelle maximale est de :

- 43 % de l'indice brut 1015 pour le maire soit 1 634,63 €
 - 16,5 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints soit 627,24 €
 - 6 % de l'indice brut 1015 pour les conseillers municipaux délégués (dans la limite de l'enveloppe budgétaire des maires et adjoints) soit une enveloppe maximale maire et adjoints de 4 770,83 €
- Monsieur le maire propose
- de fixer les indemnités des élus, tel que ci-dessous :
 - 22 % de l'indice 1015 pour le maire soit 836,32 €
 - 11 % de l'indice 1015 pour les adjoints soit 418,16 €
 - 6 % de l'indice 1015 pour les conseillers délégués soit 228,09 €. Soit une enveloppe budgétaire mensuelle de 3 611,39 €.
 - de verser les indemnités du maire, des adjoints à compter du 30 Mars 2014, date de leur installation et du début d'exercice de leurs fonctions.
 - de verser les indemnités des conseillers délégués à compter du 7 avril 2014, date du début d'exercice de leurs délégations.

Unanimité du Conseil municipal.

OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ouverture de crédits doit être effectuée pour permettre le règlement de factures d'investissement avant le vote du Budget.

Monsieur le Maire propose l'ouverture des crédits suivant :

- au compte 2151 opération 160 pour 7 552,80 € TTC
- Vote du Conseil Municipal : 16 pour 3 contre (M. Guindeuil, Mme Lampre, Mr Brute de Remur)
- au compte 2188 opération 250 pour 745,20 € TTC
- au compte 2183 opération 250 pour 256,87 € TTC
- au compte 2151 opération 160 pour 4 853,22 € TTC
- Vote du Conseil Municipal : 19 pour 0 contre.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes :

- SCI AITZINA, parcelle A 844 située 14 rue burdeau;
- Souquet Bernard, parcelles A 35, A 38, A 46 situées 27 rue Saint Denis ;
- Souquet Bernard, parcelle C 66 située 45 Cours de la République ;
- Consorts Lafitte, parcelles B 583, B 391, B 121, B 390, B 633 situées 10 Impasse du Moulin ;
- SCI JCPF, parcelle A 756 située 24 rue d'Aulède (6 appartements)
- Germon Claude, parcelle B 705 située 11 Lotissement la Verrerie

QUESTIONS DIVERSES

M. Guindeuil demande s'il peut avoir le compte administratif 2013 de la commune et quand a lieu le conseil communautaire. Le maire lui répond que le compte administratif est disponible au secrétariat et que le conseil communautaire aura lieu le 14 avril et que les convocations devraient arriver.

La séance est levée à 20h00.

CONSEIL DU 6 MARS 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le 6 mars 2014 à 21h en présence de 15 élus. Absents excusés :

J Juge, D Pemptroit.

Le compte rendu du Conseil municipal du 30 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE: ETUDE DE FAISABILITE (LOGEMENT COMMUNAL 15 RUE CARNOT)

M. FALISSARD présente au Conseil municipal une proposition d'honoraires ayant pour objet l'étude de faisabilité (relevé, esquisses, avant projet sommaire) pour la rénovation d'un logement existant 15 rue Carnot à Saint Macaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de prix de Christian PRADAL d'un montant de 3 625,00€ HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants s'y référant.

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE : ETUDE DE FAISABILITE (LOCAUX TECHNIQUES 1ERE PHASE)

M. FALISSARD présente au Conseil municipal une proposition d'honoraires ayant pour objet l'étude de faisabilité (relevé, esquisses, avant projet sommaire) pour la rénovation et l'aménagement des locaux du personnel des ateliers municipaux situé 71 Cours de la République à Saint Macaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de prix de Christian PRADAL d'un montant de 2 750,00€ HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants s'y référant.

INTERVENTION D'URGENCE SUITE A L'EFFONDREMENT D'UNE SECTION DE CHARPENTE SUR UN BATIMENT

Afin d'éviter des travaux plus importants, une intervention d'urgence est nécessaire sur une partie de la toiture du Cercle français qui s'est effondrée.

Unanimité du Conseil municipal.

Monsieur Falissard expose au Conseil Municipal que plusieurs offres ont été reçues concernant la réfection de la partie de toiture qui s'est effondrée de l'ancien cercle français. Après examen de ces différentes offres, le devis de l'entreprise Dubergey apparaît être l'offre la moins disante pour un montant de 7 773,25€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

ENREGISTREMENT DES BENEVOLES POUR LA BIBLIOTHEQUE

Afin d'assurer la couverture des bénévoles qui tiennent les permanences de la bibliothèque, une liste nominative doit être établie et validée. Mme Lassarade présente la liste des bénévoles qui se sont engagés pour assurer des permanences à la bibliothèque de Saint Macaire. Les bénévoles sont les suivants :

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Mme Broustet Maryse, Mme Brunaud Pascale, Mme Cambillau Arlette, M. Chalret Jacques, Mme Chambéry Françoise, Mme Courrégelongue Monique, Mme Duchamps Jeannette, M. Marquenet Philippe, Mme Ralambo Claude, et Mme Ray Florence,
Le Conseil municipal valide la liste présentée par Mme Lassarade.

DEVIS D'ACQUISITION D'OUVRAGES ET DE CD POUR LA BIBLIOTHEQUE

Afin de compléter le prêt de la bibliothèque départementale, une liste d'ouvrages récents a été établie pour acquisition.

Unanimité du Conseil municipal à l'exception de JP Ramillon qui préfère s'abstenir. Il évoque l'absence de sortie de secours au premier étage du bâtiment. Le Maire s'étonne de l'apparition de cet argument alors que l'installation de la bibliothèque a été programmée de longue date.

SDEEG – PROGRAMME FACE 2014

Monsieur Falissard présente le projet de dissimulation du réseau d'électricité basse tension élaboré par le SDEEG et éligible au programme FACE. Ce projet concerne la mise en souterrain du réseau électrique chemin des carrières.

Cette dissimulation du réseau basse tension est sollicitée pour accompagner des travaux de terrassement indispensable à la consolidation d'un mur de soutènement qui borde ce chemin.

Economiquement, il y a intérêt à effectuer simultanément ces deux interventions sachant par ailleurs que ce chemin est situé dans le cœur de la vieille ville d'où un gain esthétique en supprimant la liaison aérienne actuelle.

Le coût total de ces travaux est estimé à environ 21 474,00€ dont 6 012,72 € à charge pour la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté,

- Décide de solliciter le SDEEG pour retenir l'inscription de ces travaux au titre du FACE 2014,
- Autorise monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

MISSION DE COORDINATION SSI SALLE DES FETES

Dans la perspective de satisfaire les normes récentes exigées en matière de sécurité incendie, une mission SSI est nécessaire pour évaluer les travaux à envisager pour une mise en conformité. Le montant de cette mission SSI s'élève à 3 980,00 € HT. Unanimité du Conseil municipal.

DECISIONS DIVERSES

- Mission d'assistance à la gestion du service de l'eau. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mission d'assistance à la gestion du service de l'eau, demandée auprès du Conseil Général pour l'établissement du RPQS 2013 pour un montant TTC de 1 925 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité de confier cette mission au Conseil Général et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la mission d'assistance.

- Projet d'équipement en signalétique touristique porté par la Communauté de communes des Coteaux macariens / répartition des financements

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir validé la charte et réalisé un recensement des besoins par commune (prestataires, lieux publics, etc.), le marché de fourniture et de pose de l'équipement signalétique a été attribué à l'entreprise Signaux Girod Chelle par le groupement de commande signalétique.

Afin de préparer de manière opérationnelle le dossier de signalétique touristique, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour acter de la répartition des financements de cette phase d'équipement :

Equipement	Professionnels du tourisme	Communes	CCCM
SIL des professionnels du tourisme	X		
SIL des lieux dits		X	
SIL des bâtiments / infrastructures / services publics (hors ceux appartenant à la CCCM)		X	
SIL de routes thématiques (vélos et vignobles)			X
SIL des bâtiments / infrastructures / services publics appartenant à la CCCM			X
Tous les mâts (des routes thématiques, des bâtiments / infrastructures des bâtiments / infrastructures : services publics appartenant à la CCCM, ceux appartenant aux communes, ceux appartenant aux professionnels du tourisme et les lieux-dits)			X
RIS, dans la limite de 2 maximum par commune			X
TOTAL (les prix sont donnés à titre indicatif)	24 000 €	24 000 €	120 000 €

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de répartir le financement du coût de la phase d'équipement de la signalétique tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus (la Communauté de communes procédera au paiement intégral des équipements et émettra des titres à l'encontre des professionnels du tourisme et des communes pour la part qui leur revient à charge conformément à la répartition ci-dessus décidée);
-AUTORISE le Maire à signer les conventions qui seront établies à cet effet et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ;

• Acquisition emprises piste cyclable

La Communauté de communes s'engage à acheter à la commune de Saint-Macaire les emprises nécessaires au passage de la piste cyclable pour l'euro symbolique.

Unanimité du Conseil municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL

1) Compte Administratif (CA) 2013

D. Scaravetti présente le bilan 2013 :

- Observations en fonctionnement:

➔ La hausse des dépenses d'électricité (34 % par rapport au CA 2012) est liée à l'absence de relevés de la consommation réelle en 2012 au Relais postal et au château de Tardes, correction a été faite en 2013.

➔ Les dépenses d'alimentation restent à un niveau anormalement élevé malgré le recentrage sur la seule commune de Saint-Macaire, un suivi plus précis du coût unitaire repas sera effectué.

➔ La hausse des dépenses de personnel s'explique par l'emploi de personnels non titulaires en raison de plusieurs arrêts maladies de longues durées. Cette augmentation est en grande partie compensée en recettes grâce au contrat d'assurance souscrit chaque année par la commune.

➔ Le montant total des subventions versées aux associations est de 65 978,24 € (soit 5,3 % des dépenses de fonctionnement)

. Le total des dépenses de fonctionnement est de 1 302 238,11€.

. Le total des recettes s'élève à 1 598 435,67 €.

- Le total des dépenses d'investissement est de 1 011 957,80 €, elles sont cette année financées par l'autofinancement et un emprunt de 300 000 €.

Après examen détaillé du budget de fonctionnement et de ses évolutions, puis du budget d'investissement, les équilibres globaux sont observés :

➔ Compte tenu du report de l'excédent de fonctionnement 2012 et de l'excédent 2013, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture de + 796 966 ,02 €.

➔ Compte tenu du report du déficit d'investissement 2012 et du déficit 2013, la section d'investissement présente un déficit 2013 de - 425 967,80 €.

Avec les restes à réaliser en investissement, le résultat définitif de l'investissement présente un déficit de - 610 265, 21 €, couvert par l'excédent de

fonctionnement.

Le résultat définitif des 2 sections présente un excédent de 186 700,81€.

➔ Le CA 2013 est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE DES EAUX

Le Maire présente le bilan 2013 :

Le budget d'exploitation présente un excédent 2013 de 63 108,01 € et compte tenu du report de l'excédent de fonctionnement 2012, le résultat de clôture est de 79 578,69 €.

Le budget d'investissement présente un excédent 2013 de 144 254,95 € et compte tenu de l'excédent 2012, le résultat de clôture est de 248 679, 77 €.

Le démarrage des travaux de connexion avec le syndicat de Verdélais, afin de diminuer la teneur en fluor de notre ressource, est en attente d'un accord de subvention du Conseil général.

➔ Le CA 2013 est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE LA 3ème DEROGATION POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AVEC UNE TENEUR EN FLUORURES SUPERIEURE A LA LIMITE DE QUALITE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de déposer un dossier de renouvellement de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le paramètre fluorures auprès du Préfet (ARS DT 33) pour une période de 1 an.

- de mettre en place et de poursuivre le plan d'action par la pose d'une canalisation entre le réseau de Verdélais et la bache de stockage et de mélange à Saint Macaire.

- de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un dossier réglementaire de demande de renouvellement de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le paramètre fluorures.

- de choisir le bureau d'études SOCAMA Ingénierie dont les honoraires s'élèvent à 2 900 € HT soit 3 468,40 € TTC.

Unanimité du Conseil Municipal.

OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ouverture de crédits doit être effectuée pour permettre le règlement en investissement des travaux de la réfection de la toiture du Cercle Français attribuée à SARL DUBERGEY ainsi que 2 missions de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un logement existant et la rénovation des locaux du personnel des ateliers municipaux attribuées à Mr PRADAL Christian, architecte;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces ouvertures de crédits

au compte 21318 opération 220 pour 9327,90 € TTC (réfection toiture Cercle Français)

au compte 21318 opération 220 pour 3 300,00 € TTC (atelier municipal)

au compte 2132 opération 220 pour 4350,00 € TTC (rénovation logement 15 rue Carnot)

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 30 JANVIER 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le 30 janvier 2014 à 21 h en présence de 14 élus. Absents excusés : J Juge, D Pemptroit, P Vignaud.

Le compte rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 19 décembre 1985 ayant approuvé le POS ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2013 décidant du projet de modification du POS ;

Vu l'arrêté municipal en date du 4 novembre 2013 mettant le projet de modification du POS à enquête publique ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 novembre 2013 au 27 décembre 2013 ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;
Considérant que la modification du POS telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée ;

Le Conseil municipal se prononce favorablement avec 12 voix pour, deux abstentions (JP Ramillon et D. Scaravetti) et Alain Falissard n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil municipal décide d'approuver la modification du POS.

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES – SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réussite du concours interne d'ATSEM 1ère classe, un agent nommé sur le grade d'agent social 2ème classe peut être nommé au grade d'agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 1er mars 2014 et de supprimer un poste d'agent social de 2ème Classe à temps complet.

Unanimité du Conseil municipal.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Lafitte, impasse du Moulin, Mothes, cours de la République, Descamps, rue Saint Denis.

DECISIONS DIVERSES

Accueil des bureaux de la ludothèque au deuxième étage du Relais postal.

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande du CVLV d'installer les bureaux de la ludothèque au deuxième étage du Relais postal actuellement inoccupé. Dans la mesure où ce bâtiment a vocation

à accueillir des activités liées à la culture et à l'enfance, l'ancrage de la ludothèque à Saint Macaire, une activité qui rayonne dans le Sud Gironde, est un choix judicieux pour l'avenir.
Unanimité du Conseil municipal.

Devis installation et fourniture de l'entourage bois pour les deux tilleuls de la place des cochons pour la somme de 3 200 € HT l'unité.

Unanimité du Conseil municipal.

Devis géomètre

Alain Falissard présente les devis de l'entreprise Escande :

Le premier correspondant, pour une somme de 930 €, aux levées topographiques de la rue Thiers et de la rue des Pommiers, dans la perspective d'une réhabilitation.

Le second correspondant, pour une somme de 965 €, à la régularisation foncière entre la commune et la propriétaire de l'île David.

Unanimité du Conseil municipal.

Devis signalisation verticale

Différents tracés doivent être réalisés consécutivement aux travaux de voirie ainsi que l'installation de deux miroirs cours de la République pour la somme de 3 266,00 € HT

Unanimité du Conseil municipal.

Modification du règlement de la salle des fêtes

Après en avoir débattu en commission, le Maire propose de modifier le règlement de la salle des fêtes. Son positionnement en cœur de village provoque ponctuellement des nuisances sonores à des heures très avancées de la nuit, susceptibles de troubler le voisinage. Désormais, les utilisateurs, personnes privées ou associations devront quitter les lieux au plus tard à trois heures du matin.

Unanimité du Conseil municipal.

Lancement de la consultation pour l'étude d'aménagement des bords de Garonne.

Le Conseil municipal autorise le Maire à lancer cette étude. Une subvention de 25 000 € des services de l'Etat vient d'ailleurs d'être obtenue pour la mener à bien.

Unanimité du Conseil municipal.

Devis d'élagage des peupliers à proximité de la piste de Grass track

A l'unanimité le Conseil municipal valide le moins disant pour la somme de 1 500 € HT.

Devis de protection des bâtiments communaux contre les pigeons

Delphine Tach rappelle les différentes propositions. Elle propose de retenir la solution la moins onéreuse qui vise à protéger la porte de l'horloge, le Relais postal et une partie du Château de Tardes dans le secteur du passage de la cale. Le tout pour un montant de 3 350 € HT.

Unanimité du Conseil municipal.

COMPTE-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Création d'une CLIS à l'école primaire

Le Maire évoque sa rencontre avec l'Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Langon et la demande qui lui a été faite d'accepter la création d'une CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) à Saint-Macaire. Cette création est envisagée car à la rentrée prochaine l'école primaire va perdre une classe en raison d'une baisse sensible des effectifs. Cette structure accueillerait 12 enfants handicapés sous la houlette d'un instituteur spécialisé épaulé par une ou plusieurs AVS. De temps en temps ces enfants retrouveraient les élèves des autres classes pour des activités spécifiques.

Ce dispositif a pour objectif d'intégrer les enfants handicapés et de permettre à leurs familles, nombreuses dans le secteur, d'être accueillies à proximité de leur domicile. Il permet aussi aux autres enfants de l'école d'apprendre très tôt à côtoyer le handicap.

Renseignements pris à l'école primaire de Bazas qui accueille deux CLIS, le dispositif ne pose pas de problème important d'organisation pour la collectivité, notamment pendant la pause méridienne.

Après en avoir discuté en commission, le Maire propose de répondre favorablement à cette demande de l'Education nationale. La création de cette classe n'est encore qu'une hypothèse, sa validation devant ou non intervenir dans les mois à venir.

Le Conseil municipal se prononce favorablement à cette demande avec 10 voix pour, 2 abstentions (JP Ramillon et M. Latestère) 1 voix contre (D. Scaravetti) Dominique Scaravetti apporte quelques précisions concernant son vote contre la classe CLIS.

«L'accompagnement de ces classes par des personnels AVS n'est pas assuré dans le temps (dépend de politiques nationales) ; cela va nécessiter un renfort d'encadrement de personnel communal (périscolaire mi-journée et cantine notamment) ; et enfin ces élèves en grande difficulté vont à certains moments être inclus dans les autres classes, augmentant les effectifs et risquant d'en perturber le fonctionnement.»

Vente de la cellule de refroidissement inutilisée au restaurant scolaire.

Les travaux réalisés pour climatiser la salle de préparation des entrées froides ont rendu inutile la cellule de refroidissement. Un acheteur a été trouvé pour la somme de 4 600 €.

Unanimité du Conseil municipal

POS de la commune de Langon

Alain Falissard informe le Conseil Municipal que le PLU de la commune de Langon a été annulé par le Tribunal Administratif de Bordeaux. Suite à cette annulation, ils ont engagé une procédure de modification du POS de la commune de Langon portant sur le règlement du POS et certains zonages. Pas d'observations particulières - Unanimité du conseil municipal.



RAPPEL / INFORMATION SUR L'EAU POTABLE

La commune de Saint-Macaire est alimentée en eau potable par un forage situé sur son territoire dont les eaux présentent **des teneurs en fluor supérieures à la limite de qualité de 1,50 mg/l**. C'est pourquoi elle a obtenu une dérogation qui va être prolongée jusqu'en janvier 2015.

Pour respecter la limite de qualité en fluor, la commune va diluer les eaux du forage avec des eaux à plus faible concentration provenant du syndicat de Verdélais. Les travaux permettant mélange et interconnexion entrent actuellement dans leur dernière phase.

En attendant la population doit se prémunir contre le risque de fluorose dentaire due à un surdosage en fluor pendant plusieurs mois ou

années survenant lors de la minéralisation des dents soit du troisième mois de la vie in utero jusqu'à 12 ans. Il existe un risque de fluorose légère qui se caractérise par un aspect tacheté de l'émail dentaire. Le restaurant scolaire délivre une eau minérale en bouteille pour éliminer ce risque.

Il est recommandé :

- de **restreindre la consommation d'eau du robinet pour les nourrissons et enfants de moins de 12 ans.**
- de **ne pas faire de supplémentation fluorée sous forme de comprimés, dentifrices et de sels fluorés.**



Donnez du sens à votre temps libre...

Vivez une belle expérience humaine!

Sapeur pompier volontaire, pourquoi pas vous?

ÊTRE S.P.V C'EST :

- Choisir un véritable engagement citoyen.
- Participer à la protection de ses concitoyens et de l'environnement.
- Mettre ses compétences et son énergie au service du public.
- Être motivé et pouvoir offrir un peu de sa disponibilité.

LES AVANTAGES D'ÊTRE S.P.V.

- Percevoir une indemnité, exempte de charge, d'environ 7,5 euros/h lors d'interventions.
- Suivre une formation qualifiante adaptée aux missions courantes.
- Pouvoir bénéficier d'une convention avec son employeur pour dégager de la disponibilité sur son temps de travail.
- Percevoir une retraite à la fin de son engagement pour le SPV âgé de 55 ans et qui a accompli 20 ans de service .

DEMARCHE A SUIVRE

- Adresser un courrier de demande d'engagement au SDIS
- Courrier réponse de l'établissement
- Convocation à une commission de recrutement :
 - tests sportifs
 - entretien de motivation
 - visite médicale d'aptitude



**DEVENEZ
SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE**

LES CONDITIONS POUR ÊTRE S.P.V.

- Avoir entre 18 et 55 ans.
- Jouir de ses droits civiques.
- Être en situation régulière au regard du service national.
- Être en bonne condition physique pour réaliser les tests sportifs (10 pompes, 15 abdominaux et 2500m de course à pied en moins de 15 mn) avant l'engagement.
- Être immunisé(e) contre l'hépatite B et passer une visite médicale.



Contactez nous et venez nous rencontrer :

Centre de Secours Principal de Langon / Saint-Macaire

Tel : 05.57.98.00.30
(Demander le chef de centre ou un de ses adoints)

SAINT-MACAIRE EN IMAGES...

Cette rubrique vous est ouverte, envoyez-nous vos photos...

